



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AIN



Préfecture de l'Ain
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des réglementations
Références : CLG

Dossier n° 91/0129

COPIE

Le préfet de l'Ain

- VU le Code de l'environnement - Livre V - Titre 1^{er} et notamment l'article R.512-68 du code de l'environnement ;
- VU la nomenclature des installations classées notamment les numéros 2521-1, 1430, 1432-2-b, 1520-2, 2915-1-a) ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 11 août 1992 autorisant la société CHAPELLE à exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers à NURIEUX VOLOGNAT dans la Zone d'activités de "Sétalagne" ;
- VU le récépissé de changement d'exploitant délivré le 13 janvier 1993 à la société E.V.P (Enrobés de la Vallée du Plastique) ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2005 fixant des prescriptions complémentaires à la société E.V.P ;
- VU le récépissé de changement d'exploitant délivré le 14 février 2012 à la S.A. SACER Sud-Est ;
- VU la déclaration en date du 26 août 2013, complétée le 18 octobre 2013 par laquelle la S.A COLAS Rhône-Alpes Auvergne, représentée par M. Philippe GUILMANT, président directeur général, fait connaître qu'elle exploite en lieu et place de la S.A SACER Sud Est l'installation susvisée ;

- DELIVRE RECEPISSE -

à la S.A COLAS Rhône-Alpes Auvergne représentée par M. Philippe GUILMANT, président directeur général - Immeuble échangeur - 2, avenue Tony GARNIER - 69007 LYON de sa déclaration.

Article 1er : Le titulaire du présent récépissé doit pour l'exploitation de cette installation se conformer aux prescriptions fixées par les arrêtés préfectoraux des 11 août 1992 et 29 septembre 2005 susvisés.

Article 2 : Copie du présent récépissé sera adressée pour mise à jour du dossier :

- au maire de NURIEUX-VOLOGNAT

- au chef de l'Unité Territoriale de l'Ain - direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 octobre 2013

Le préfet,
Pour le préfet,
Le chef de bureau

Sylviane BERTHILLOT